



Déclaration relative aux statuts, règlements et directives

Déclaration/confirmation concernant le respect des statuts, des règlements et des directives de la NL SA / SIHF

Le club soussigné de la National League SA

..... (désigné ci-après par «club»)

s'engage à

- se conformer aux statuts, règlements et directives de la National League SA et la Swiss Ice Hockey Federation (ci-après «SIHF») et de les respecter;
- reconnaître le caractère obligatoire des statuts, règlements et règles de la National League SA / SIHF, respectivement du Sport d'élite;
- se soumettre à l'ordre juridique et au pouvoir disciplinaire de la National League SA et SIHF (Tribunal du sport de la fédération);

Le club licencié s'engage notamment à respecter les règles fixées par le conseil d'administration de la National League SA et par ses clubs au sujet de l'alignement de joueurs de nationalité étrangère. Les dispositions arrêtées pour la saison 2023/24 sont:

	Contingent	Alignement
National League	10	6

- 6 joueurs étrangers ont le droit de jouer, indépendamment de leur origine.
- Lors des matchs de qualification pour la Ligue, les clubs de la Swiss League peuvent aligner 4 étrangers, indépendamment de leur origine.
- Le club s'engage à ne prendre aucune mesure permettant de contourner de quelque manière que ce soit les règles ci-dessus concernant les joueurs étrangers.

Par ailleurs, le club reconnaît l'arbitrage suivant:

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), dont le siège est à Lausanne, est reconnu en tant que tribunal indépendant.

Lieu, date : _____

Club, CEO/prés. cons. d'adm. (deux signatures sont nécessaires)